

627 route de Jassans - BP 231- 01602 TRÉVOUX  
Tél : 04 74 08 97 66 - Fax : 04 74 08 97 67  
contact@ccdsv.fr [www.ccdsv.fr](http://www.ccdsv.fr)

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du Lundi 10 octobre 2016 à 20h30  
COMPTE RENDU**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 27  
Pouvoirs : 8  
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 04/10/2016

Le 10 octobre 2016, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, André COLLON (remplaçant de Christian BAISE), Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Christian BAISE (remplacé par André COLLON), Nathalie BARDE (Pouvoir Jacky DUTRUC), Noël CHEYNET (Pouvoir Dominique VIAL), Christine CIOLFI (Pouvoir Etienne SERRAT), Brigitte COULON, Dominique DESFORGES (Pouvoir Hubert BONNET), Yann GALLAY (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Béatrice GUERIN (Pouvoir Claude TRASSARD), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Richard PACCAUD, Frédéric VALLOS (Pouvoir Françoise DUVILLARD).

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Yves DUMOULIN.

Le compte rendu du 19 septembre 2016 n'ayant pas fait de remarque est approuvé à l'unanimité.

### **INFORMATIONS PREALABLES DONNEES EN SEANCE**

- **Personnel**

Arrivée au 1<sup>er</sup> octobre de Mme Laure GONTHIER en remplacement de Mme Nathalie CAZE au poste de Responsable de la Culture et du Patrimoine, de l'Action sociale et de la Communication (contrat de 2 ans).

### **INFORMATIONS PREALABLES TRANSMISES AVEC LE DOSSIER DU CONSEIL**

- **DECISIONS prises par délégation du Conseil Communautaire Dombes Saône Vallée**

1. **Bureau**

2016 B 21 - Demande de subventions pour l'assainissement auprès du conseil départemental de l'Ain et de l'Agence de l'Eau :

- Mise en place autosurveillance DO sur le réseau de la STEP bords de Saône
- Réseau de collecte quartiers Juis et Montberthoud à Savigneux

## 2- Marchés en procédure adaptée :

- Maîtrise d'œuvre de la construction d'un multi-accueil à Fareins – Architecte MEGARD - pour un montant de 113 804 € HT

### ORDRE DU JOUR

1. Candidature à un contrat de ruralité avec l'Etat
2. Vente des locaux Michaud
3. Projet d'installation d'Intermarché et vente de terrains à Frans
4. Décisions modificatives 2016
5. Mode de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage en 2017
6. Approbation du plan de zonage de Rancé
7. Questions diverses.

Le Président propose de modifier l'ordre des points inscrits à l'ordre du jour pour permettre à Mme Brigitte COULON, retenue à Bourg, d'arriver.

### **1. CANDIDATURE A UN CONTRAT DE RURALITE AVEC L'ÉTAT (VOIR TABLEAUX JOINTS)**

L'Etat, via la préfecture, a lancé durant l'été (fin juillet) un appel à projet pour conclure des contrats de ruralité avec les communautés de communes (ou les pôles territoriaux d'excellence rurale).

Ces contrats, mis en place par le comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, ont pour objectifs de :

- Fédérer les partenaires institutionnels, économiques et associatifs d'un territoire,
- Coordonner les outils, dispositifs et financements existants,
- Développer et accélérer la réalisation de projets au service des habitants et des entreprises,
- Donner de la cohérence aux initiatives et aux politiques publiques locales.

Le portage de ces contrats doit être assuré par un EPCI, et viser 6 domaines d'intervention prioritaires :

- L'accessibilité aux services et aux soins,
- L'attractivité du territoire (économique, numérique, touristique),
- La redynamisation des bourgs centre et le soutien au commerce de proximité,
- Les mobilités,
- La transition énergétique,
- La cohésion sociale.

Les actions inscrites dans les contrats de ruralité peuvent avoir différents maîtres d'ouvrage (communes, associations, ...) mais doivent correspondre à un projet de territoire.

Elles pourront être financés par l'Etat sur les dotations FSIL, ou DETR, et accessoirement FNADT ou le Contrat de projet Etat - Région (CPER).

La coordination avec les politiques contractuelles régionales est fortement souhaitée.

Le calendrier prévu pour ces contrats est contraint :

- Dossier de candidature comprenant un diagnostic du territoire dans les 6 domaines d'intervention et les grandes orientations du projet de territoire, à déposer **avant le 15 octobre** (Préfecture).
- Elaboration/ finalisation du contrat déclinant les objectifs en projets/actions, précisant les calendriers de mise en œuvre et les plans de financements **avant la fin de l'année 2016**.

- Signature du contrat en fin 2016 ou début 2017 pour une **mise en œuvre jusqu'en 2020**.

Le bureau du 29 septembre dernier, propose que la CCDSV fasse acte de candidature à cet appel à projet pour un contrat de ruralité sur la base du diagnostic actualisé et des orientations du séminaire de février 2015, complétés des projets communaux susceptibles d'être intégrés au contrat.

Le dossier de candidature est présenté par M. Patrick LOUAHALA, Directeur général des Services.

M. Bernard GRISON insiste sur le fait qu'il s'agit d'un acte de candidature de la CCDSV pour le territoire Dombes Saône Vallée et que les projets chiffrés, y compris ceux des communes, seront transmis ultérieurement.

M. Marc PECHOUX fait remarquer que les fonds dédiés aux contrats de ruralité sont pris sur les enveloppes existantes (DETR, FSIL...). Ce qui contraint les communes à solliciter leurs subventions par l'intermédiaire d'un EPCI.

M. Pascal CUNY note que l'enveloppe des contrats de ruralité représente 2 % du FSIL national, donc cela permet de relativiser son impact par rapport à l'enveloppe nationale des aides...

Les petits projets qui avaient été écartés des subventionnements de l'Etat parce que leur montant de subvention était inférieur à 300k€, pourront être représentés par l'intermédiaire du contrat de ruralité. Par ailleurs, les contrats de territoire et d'ambition de la région Auvergne Rhône Alpes seront conjoints à ce financement de l'Etat. Il est rappelé que seule la Communauté de Communes sera signataire du contrat de ruralité, les communes qui souhaitent présenter des projets entrant dans les axes d'intervention devront les transmettre à la CCDSV rapidement

M. Jean-Claude AUBERT signale que plusieurs communes présenteront des projets, il sera intéressant de connaître ceux qui auront bénéficié d'une subvention.

M. Marie Jeanne BEGUET précise que les communes pourront toujours soumettre des projets en dehors de ces axes prévus par le contrat de ruralité aux aides de l'Etat (DET, FSIL...).

Mme Annie SANLAVILLE demande que le dossier de candidature de la CCDSV, soit transmis en faisant référence aux projets des communes. Un tableau non exhaustif des projets communaux sera ajouté au document transmis à la Préfecture.

Le dossier de candidature présenté pourra être amendé. Par la suite, la date d'envoi à la Préfecture de cette candidature est impérative avant le 15 octobre.

Le Conseil décide à l'unanimité de :

- De faire acte de candidature à un contrat de ruralité avec l'Etat en y incluant les projets communaux entrant dans les axes d'interventions de ces contrats,
- De mandater le Président pour le dossier de candidature (diagnostic actualisé et orientations pour le territoire) avant le 15 octobre 2016 et établir le contrat lui-même dans les semaines à venir.

## **2. VENTE DES LOCAUX MICHAUD (VOIR PLAN JOINT)**

M. Bernard GRISON, Président, présente les avancées du dossier de vente des locaux Michaud.

Il rappelle que par délibération 2016C63b du 11 juillet 2016, le Conseil communautaire a décidé de retirer la délibérations 2013C64 du 4 novembre 2013 sur la vente des locaux Michaud à l'entreprise Langlade et Picard et la délibération 2016C36 du 9 mai 2016 sur la vente des locaux Michaud à la société Cartonnages Haller suite au recours gracieux présenté par Domb'Innov. Il a été décidé de prendre le temps nécessaire pour permettre aux deux projets : Local Lab et société Cartonnages Haller de se concrétiser sur le site des locaux Michaud.

Après de nombreux échanges en juillet et septembre 2016 avec le pôle territorial Domb'innov, le SMICTOM et la société Cartonnages Haller, une solution de découpage des locaux a été trouvée entre les différentes parties et des échanges constructifs ont pu avoir lieu.

Afin de favoriser les transactions dès que possible, la vente se fera d'une part, à la société Cartonnages Haller pour une partie des locaux et d'autre part, au SMICTOM pour l'autre partie afin d'y maintenir l'activité Recyclerie notamment. A charge ensuite pour le SMICTOM de vendre le site à la future SCIC qui portera le projet « Local lab » et qui est en cours de constitution.

#### Description de l'opération

- Rappel du prix d'acquisition des locaux Michaud par la CCSV en 2012 : 782 423 € (frais notaire et géomètre inclus).
- Subvention DETR obtenue : 231 000 €.
- Prix de vente affiché par la CCDSV : 570 000 € compte tenu de la subvention DETR obtenue.
- Superficie totale du bâtiment : 2 689 m<sup>2</sup> (parcelle AB 467), soit un prix de vente de 212 € / m<sup>2</sup>.
- La division du bâtiment, réalisée par le géomètre en août 2016, donne le découpage suivant :
- Société Cartonnages Haller : 2 258 m<sup>2</sup> de surface bâtie (sans quai de déchargement) sur une parcelle de 6 474 m<sup>2</sup>.
- SMICTOM : 431 m<sup>2</sup> de surface bâtie (avec quai de déchargement) sur une parcelle de 783 m<sup>2</sup>.
- Prix de vente global au m<sup>2</sup> (référence superficie bâtiment) = 212 € / m<sup>2</sup>.

Après échanges avec les acquéreurs, l'entreprise Cartonnages Haller et le SMICTOM ont souhaité, d'un commun accord, que le coût des travaux liés au quai de déchargement soit intégré au prix de vente des locaux par la CCDSV afin de faciliter les transactions.

#### Coût des travaux pour le quai de déchargement sur le bâtiment Haller

**51 566 € HT** comprenant terrassement, enrobés et porte sectionnelle (Devis réalisés par Haller)

#### Coût d'acquisition pour l'entreprise HALLER (lot 2)

$212 \text{ € / m}^2 \times 2\,258 \text{ m}^2 = 478\,696 \text{ €}$

Après déduction du coût des travaux liés au quai de déchargement, le prix demandé à l'entreprise HALLER est donc :  $478\,696 \text{ €} - 51\,566 \text{ €} = \mathbf{427\,130 \text{ €}}$ .

L'entreprise Haller prendra à sa charge les travaux de fermeture intérieure du bâtiment (cloison séparative SMICTOM et Haller) estimés à 3 550 €, ainsi que le revêtement (enrobé) de la servitude de passage.

#### Coût d'acquisition pour le SMICTOM (lot 1)

$212 \text{ € / m}^2 \times 431 \text{ m}^2 = 91\,372 \text{ €}$

La prise en charge des travaux liés au quai de déchargement Cartonnages Haller est intégrée au prix de vente soit pour le SMICTOM :  $91\,372 \text{ €} + 51\,566 \text{ €} = \mathbf{142\,938 \text{ €}}$ .

**Le total des recettes de la vente des locaux Michaud pour la CCDSV est de 570 068 €.**

Le Bureau a donné un avis favorable sur ces accords trouvés pour la vente des locaux Michaud aux deux entités : Cartonnages Haller et SMICTOM.

Les avis de France Domaine ont été rendus le 3 octobre 2016 pour ces deux lots.

M. Michel RAYMOND rappelle que les locaux Michaud avaient été acquis pour le transfert de l'entreprise Langlade et Picard (situé dans Trévoux). L'enjeu de ce déménagement était de conserver les 49 emplois de cette entreprise vétuste et menacée de fermeture par l'inspection du travail en la relogant. La vente des terrains Michaud à l'entreprise Haller ne permettra pas de réaliser ce projet pour lequel des subventions avaient été obtenues, et qui vont finalement bénéficier à l'entreprise Haller.

M. Richard SIMMINI rappelle que des négociations ont été entreprises pendant un an avec le PDG de Langlade et Picard. Il lui a été confirmé les engagements de la CCDSV pris avant les élections, avec une prise en charge de 400k€ pour le déménagement de son entreprise. Devant la demande de 3 millions d'euros du PDG de Langlade et Picard pour permettre son déménagement, la CCDSV a maintenu son offre initiale (pendant un délai de 6 mois). Au terme de ce délai et après relance de l'entreprise, il a été considéré que la CCDSV n'était plus liée par les engagements antérieurs.

Le Conseil après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 34 pour et 1 voix contre (Michel RAYMOND) approuve la vente des locaux Michaud en deux lots :

- D'une part, au SMICTOM (lot 1), pour une superficie de bâtiment de 431 m<sup>2</sup> et 783 m<sup>2</sup> de foncier au prix de 142 938 € ;
- D'autre part, à la Société Cartonnage Haller (lot 2), ou toute autre entité s'y substituant, pour une superficie de 2 258 m<sup>2</sup> de bâtiment et 6 474 m<sup>2</sup> de foncier, au prix 427 130 €.

Le Conseil autorise le Président à signer les actes notariés et tout acte se rapportant à ces deux ventes.

### **3. PROJET D'INSTALLATION D'INTERMARCHÉ ET VENTE DE TERRAINS A FRANS (VOIR PLAN JOINT)**

M. Richard SIMMINI, Vice-Président chargé du Développement économique rappelle qu'en 2012, un projet de centre commercial a été étudié sur la friche privée dite « Mallaure », située au Nord-Est de la zone artisanale du Pardy à Frans. Ce projet n'a pas pu voir le jour notamment en raison de sa non-conformité au SCOT Val de Saône Dombes.

En effet, le Document d'Aménagement Commercial (DAC) de 2013 qui précise les caractéristiques et les conditions d'accueil des activités marchandes dans les communes du SCOT Val de Saône Dombes, ne prévoit pas de zone d'aménagement commercial sur Frans.

En juillet 2016, le groupe IMMO Mousquetaires a signé un compromis de vente avec le propriétaire de la friche Mallaure, cadastrée ZH 457, d'une surface d'environ 21 884 m<sup>2</sup> et un nouveau projet commercial est présenté par IMMO Mousquetaires (Intermarché) sur cette friche en vue d'une implantation une fois la révision du SCOT achevée. Il s'agit d'un centre commercial d'une surface de 3 000 m<sup>2</sup> avec une station-service et un espace de services attenant.

La CCDSV est propriétaire de 5 petites parcelles (ZH 420, ZH 485, ZH 486, ZH 488, ZH 492) limitrophes à la friche « Mallaure » pour une superficie totale d'environ 1 471 m<sup>2</sup>. IMMO Mousquetaires souhaite acquérir ces parcelles afin d'augmenter la superficie de son tènement.

Le prix de vente proposé par la CCDSV est de 20 € HT / m<sup>2</sup>, soit une recette de 29 420 € environ (1471 m<sup>2</sup> X 20 €).

Le groupe IMMO Mousquetaires souhaite signer un compromis de vente pour l'achat de ces parcelles afin d'avancer sur la formalisation de son projet. Richard SIMMINI précise qu'il s'agit de terrains rehaussés impropres à la construction mais qui peuvent servir de parking.

Le Bureau du 29 septembre 2016 a donné un avis favorable (avec une abstention) à la cession au groupe IMMO Mousquetaires des 5 parcelles appartenant à la CCDSV au prix de 20 € HT / m<sup>2</sup>.

Le service de France Domaine a été saisi sur cette base et a rendu son avis le 17 août 2016.

M. Bernard GRISON précise que cet accord pourrait favoriser l'implantation de ce supermarché et compenser la perte des 70 emplois dans les locaux de la base logistique d'Intermarché de Reyrieux.

M. Michel RAYMOND fait préciser les clauses suspensives à la transformation de ce compromis en acte de vente.

- Du dépôt du PC,
- Du délai de purge des recours de tiers,
- De la décision du SCOT

M. Michel RAYMOND en déduit que ce dossier ne sera opérationnel que dans 3 ans, d'autant que le projet, présenté il y a 6 ans, avait fait l'objet d'un avis défavorable de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial, parce que, entre autres, il n'est pas compatible avec le SCOT et l'article 750 du Code du commerce.

M. Bernard GRISON pense qu'il est opportun de soutenir ce projet, qui ne porte en séance de ce soir que sur les délaissés. Il rappelle que la friche Malaure est occupée par des gens du voyage qui génèrent des nuisances pour les entreprises du secteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, 32 pour et par 3 abstentions (JC AUBERT, M RAYMOND, D VIAL), approuve la vente des parcelles ZH 420, ZH 485, ZH 486, ZH 488, ZH 492 pour une superficie d'environ 1 471 m<sup>2</sup> au prix de 20 € HT / m<sup>2</sup> au Groupe IMMO Mousquetaires, ou toute autre entité qui lui serait substitué. Le Conseil autorise le Président à signer le compromis de vente puis l'acte authentique ainsi que tout acte se rapportant à cette vente.

#### 4. DECISIONS MODIFICATIVES 2016

Après examen de l'exécution budgétaire à mi-parcours, des décisions modificatives sont nécessaires.

##### Budget principal - Décision modificative n°2 :

Il s'agit en fonctionnement, d'augmentations de crédits au chapitre 011 pour 48,8€ pour les fournitures en fluides (c/o 60), l'entretien de terrain et les études (c/o 61) ainsi que l'arriéré d'une participation à un équipement petite enfance (Reyrieux - c/62). Elles sont compensées par la suppression de la contribution au FPIC prévue au BP mais notifiée à 0 €.

Des réaffectations de crédits sont faites aux comptes dédiés à la formation des élus de +1k€ (c/6535) et à la contribution de la CCDSV au service ADS doit être réévaluée de +6 k€ (c/65541).

M. Yves DUMOULIN souhaite savoir si le montant des recettes du services ADS sont connues pour 2016. M. Bernard GRISON répond qu'en l'absence d'évaluation précise ce montant est encore inconnu, mais qu'en cas de déficit, ce dernier serait absorbé par les EPCI.

Par ailleurs, les crédits d'amortissement sont également abondés (c/6811) pour 62k€, après intégration des derniers investissements 2015, et compensés par une baisse du virement en investissement et des dépenses imprévues.

L'ensemble de ces opérations constituent une somme nulle.

En investissement, une réaffectation de crédits au sein de l'opération 57 – requalification des zones industrielles est proposée pour 72 k€, de même qu'une augmentation de 5 k€ de crédits sur l'opération 99 – réalisation d'un RAM à Ambérieux, pour financer le mobilier qui n'avait pas été prévu au BP.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 2 du Budget Principal 2016 suivante :

D/R	chap.	n° compte	n°service	FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
				Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits
D	011	60611	4114	Eau et assainissement (Montfray sports)	5 200.00	
D	011	60612	90101	Energie et électricité (éclairage public PA de Trévoux)	10 000.00	
D	011	60631	0205	Fournitures d'entretien (MEF)	1 000.00	
				Sous total comptes 60	16 200.00	
D	011	611	0240	Prestation de service (image collectivité JEMA)	5 000.00	
D	011	6132	8312	Location immobilière (port Bernalin)	-10 000.00	
D	011	6132	83121	Location immobilière (maison éclusière)	10 000.00	

D	011	61521	8313	Entretien et réparations terrains (bords de Saône)	5 000.00	
D	011	61521	90108	Entretien de terrain des zones d'activités (Fareins)	5 000.00	
D	011	615221	301	Entretien et réparations bâtiments	5 000.00	
D	011	61524	8313	Entretien et réparation bois et forêt (bords de Saône)	600.00	
D	011	617	950	Etudes (audit directeur OT)	4 000.00	
				Sous total comptes 61	24 600.00	
D	011	6237	0240	Publication (image collectivité JEMA)	-5 000.00	
D	011	62875	6414	Valorisation aides directes (petite enfance Reyrieux)	13 000.00	
				Sous total comptes 62	8 000.00	
				<b>Sous total 011</b>	<b>48 800.00</b>	
D	014	73925	01	FPIC	-43 000.00	
D	022	022	01	Dépenses imprévues	-10 400.00	
D	023	023	01	Virement à la section d'investissement	-66 000.00	
D	042	6811	01	Amortissement frais d'étude	62 000.00	
D	65	6533	0210	Cotisation retraite élus	1 000.00	
D	65	6534	0210	Cotisations sécurité sociale élus	-2 000.00	
D	65	6535	0210	Formation élus	1 000.00	
D	65	65541	8201	Contributions (service ADS)	6 000.00	
D	65	65541	8133	Redevance spéciale campings	2 600.00	
				<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

					INVESTISSEMENT		
D/R	Opér.	n° Chap	n° compte	n° service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits
D	HO	020	020	01	Dépenses imprévues	- 5 000.00	
R	HO	021	021	01	Virement de la section de fonctionnement		-66 000.00
R	HO	040	28031	01	Amortissement études		35 000.00
R	HO	040	28041412	01	Amortissement travaux		27 000.00
D	93	20	2031	951	Cibeins - valorisation écotouristique	-4 000.00	
D	99	21	2180	614	Réalisation d'un RAM à Ambérieux	5 000.00	
D	57	23	2314	90102	Requalification des ZI (Reyrieux)	-72 000.00	
D	57	23	2314	90108	Requalification des ZI (PA La Gravière Fareins)	72 000.00	
					<b>TOTAL</b>	<b>-4 000.00</b>	<b>-4 000.00</b>

#### Budget assainissement collectif décision modificative n°2 :

Les travaux de branchements ont été surestimés lors du budget primitif du fait du manque de recul sur le volume de demandes ; il est donc proposé de réduire les crédits de dépenses au compte 604 et au compte de TVA (658). Parallèlement, les crédits en recettes de PAC sont réduits au compte 704, du même montant : 242 200k€

Un ajustement entre amortissements et virement en investissement est proposé. Ces écritures se retrouvent en section d'investissement.

Des travaux pour le compte tiers (commune de Civrieux) doivent être inscrits en dépenses et en recettes (41 k€). Le programme de travaux 2016 est abondé en prenant sur les dépenses imprévues.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 du Budget Assainissement Collectif 2016 suivante :

				FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
D/R	n° Chap	n° compte	n°service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	
D	60	604	811	Autres prestations -Travaux de branchement	-150 000.00		
D	023	023	01	Virement à la section d'investissement	-5 000.00		
D	042	6811	01	Dotation aux amortissement	5 000.00		
D	60	658	01	Charges diverses	-92 200.00		
R	70	704	811	PAC			-242 200.00
				<b>TOTAL</b>	<b>-242 200.00</b>		<b>-242 200.00</b>

					INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
D/R	Opér.	n° Chap	n° compte	n°service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	
D	H.O.	020	020	01	Dépenses imprévues	-61 000.00		
R	H.O.	021	021	01	Virement de la section de fonctionnement			-5 000.00
R	H.O.	040	281311	01	Amortissements			2 500.00
R	H.O.	040	28182	01	Amortissements			2 500.00
D	69	23	2315	811	Travaux - programme 2016	61 000.00		
D	H.O.	45	458165	811	Travaux pour compte de tiers – Prog 2014	41 000.00		
R	H.O.	45	458265	811	Travaux pour compte de tiers – Prog 2014			41 000.00
					<b>TOTAL</b>	<b>41 000.00</b>		<b>41 000.00</b>

Budget immobilier d'entreprises - Décision modificative n°2 :

Il s'agit en investissement d'une régularisation de TVA d'un montant de 100 € (c/2313) compensée par une diminution des dépenses imprévues.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 du Budget Immobilier d'entreprises 2016 suivante :

				INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
D/R	n° chap	n° compte	n° service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	
D	23	2313	01	Construction - Travaux	100.00		
D	020	020	01	Dépenses imprévues	-100.00		
				<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>

Budget transport : décision modificative n°1 :

Il s'agit en fonctionnement d'une augmentation de crédits de 14k€ pour les transports urbains (c/65733) afin de financer un accroissement de la compensation à verser au Département de l'Ain et en investissement d'une augmentation de crédits de 86k€ (c/2315) pour acquisition du matériel nécessaire à la billetterie OÙRA.

Les crédits nécessaires aux deux dépenses sont pris sur les dépenses imprévues du fonctionnement, par le biais des virements entre sections pour l'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 du Budget Transport 2016 suivante :

					FONCTIONNEMENT			
D/R	n° Chap	n° compte	n° service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits		
D	022	022	01	Dépenses imprévues	-98 000.00			
D	023	020	01	Virement à la section d'investissement	84 000.00			
D	65	65733	815	Département - Transports urbains	14 000.00			
					<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>

INVESTISSEMENT						
D/R	n° Chap	n° compte	n° service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits
R	021	021	01	Virement de la section de fonctionnement		84 000.00
D	23	2315	815	Installations, matériels et outillage technique (billetterie OÙRa)	84 000.00	
				<b>TOTAL</b>	<b>84 000.00</b>	<b>84 000.00</b>

## 5. MODE DE GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE TRANSFEREE EN 2017

M. le Président, rappelle que la loi NOTRe a prévu le transfert automatique aux communautés de communes de la compétence gens du voyage à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce transfert concerne les aires d'accueil existantes et à venir.

En 2016, seule la commune de Trévoux dispose d'une aire d'accueil (obligatoire pour les communes de plus de 5 000 habitants), exploitée en régie. Cet équipement sera donc géré par la CCDSV dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Afin d'anticiper ce transfert, et pour être opérationnel à cette date, il est nécessaire au préalable de définir le mode de gestion pour cet équipement.

Le bureau a examiné les propositions présentées par Mme Brigitte COULON, chargée de suivre ce dossier, et a retenu l'hypothèse d'un marché de service global couvrant l'entretien, le nettoyage et le gardiennage (y compris les astreintes). Dans cette hypothèse, une consultation devra être lancée rapidement pour attribution avant décembre et exploitation au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la proposition du bureau du recours à un mode de gestion par marché de service pour l'entretien, le nettoyage et le gardiennage (y compris les astreintes) pour l'aire d'accueil des gens du voyage de Trévoux. Le Conseil mandate le président pour lancer la consultation dans le cadre de sa délégation générale de début de mandat.

M. Marc PECHOUX précise que l'aire sera remise en état ainsi que ses abords par la Commune de Trévoux avant son transfert à la CCDSV.

## 6. APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE DE RANCE

M Bernard REY, Vice-Président en charge de l'Assainissement, rappelle que les articles L.2224-8, L.2224-10 et R.2224-6 et suivants du code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2224-10 précisent que les communes ou les établissements publics de coopération compétents délimitent, après enquête publique :

- Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,
- Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien.

La Communauté de communes compétente en matière d'assainissement, a élaboré en concertation étroite avec la commune de Rancé, le plan de zonage d'assainissement institué par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Le projet de plan va être soumis à enquête publique. Compte tenu que la commune de Rancé doit soumettre à l'enquête publique son Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuellement en cours de révision, une enquête publique commune est envisageable.

La carte de zonage sera opposable aux tiers après transmission au contrôle de légalité du dossier de plan de zonage approuvé, insertion dans un journal habilité et affichage pendant 1 mois minimum dans chaque commune et à la CCDSV.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité approuve le plan de zonage d'assainissement de la commune de Rancé. Le Conseil approuve la mise à l'enquête publique commune entre la CCDSV et la commune de Rancé et autorise le Président à signer tous les documents pour le plan de zonage.

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

### **Traitement alternatif des espaces verts :**

M. Bernard GRISON convie les élus en charge de l'environnement et de la voirie des communes le mardi 11 octobre 2016 en Mairie de Civrieux à assister à une présentation de traitement alternatif aux pesticides.

La séance est levée à 23h45.

**Le Président,  
Bernard GRISON**

**PROJET DE TERRITOIRE CCDSV : RECAPITULATIF DES OPERATIONS / BUDGET AMENAGEMENT DES ZAE**

Budget	Opérations / Actions incluses au projet de territoire	FINANCEMENT A SOLLICITER							
		ÉTAT - Contrat de ruralité	ÉTAT - hors contrat	RÉGION - Contrat de territoire	RÉGION - hors contrat	CD 01 - Contrat de territoire	CD 01 - hors contrat	Autres (CAF, Agence O, ...)	EUROPE (LEADER)
BAZAE	Aménagement de la 2eme tranche du Technoparc à Civrieux								
BAZAE	Extension de la ZA En Presle à Savigneux			Eco proximité					
BAZAE	Extension de la ZA Vaize à Villeneuve			Eco proximité					
BAZAE	Aménagement tertiaire secteur sud de Trévoux	Attractivité éco		Eco proximité					
BAZAE	Déploiement de la fibre optique sur les ZAE	Attractivité éco							

**Rappel :** **ÉTAT - Contrat de ruralité : 6 volets**

- > Accessibilité aux services et aux soins
- > Développement de l'attractivité (économique, numérique, téléphonie, tourisme)
- > Dynamisation des bourgs-centre et soutien au commerce de proximité
- > Mobilités
- > Transition écologique
- > Cohésion sociale

**RÉGION / Département - Contrat de territoire : 4 axes**

- > Accompagner les filières piscicoles et agricole
- > Accompagner la ruralité (Région / communes < 2000 hab; communes entre 2 et 20 hab ; maison de santé et service au public)
- > Accompagner la ruralité ( Département / communes : eau ; assainissement; développement économique)
- > Préserver le cadre de vie par une politique environnementale adaptée (ENS départementaux ; schéma modes doux de la Dombes- Réj)
- > Développer le tourisme à la mesure des potentialités (Parc des oiseaux; Trévoux; Ars; Chatillon / Chalaronne)

**PROJET DE TERRITOIRE CCDSV : RECAPITULATIF DES OPERATIONS / BUDGET GEMAPI**

Budget	Opérations / Actions incluses au projet de territoire	FINANCEMENT A SOLLICITER							
		ÉTAT - Contrat de ruralité	ÉTAT - hors contrat	RÉGION - Contrat de territoire	RÉGION - hors contrat	CD 01 - Contrat de territoire	CD 01 - hors contrat	Autres (CAF, Agence O, ...)	EUROPE (LEADER)
GEMAPI	Actions du contrat Saône								
GEMAPI	Animation - gestion des eaux pluviales (transfert compétence)	<i>Transition écologique</i>							
GEMAPI									

**Rappel :** **ÉTAT - Contrat de ruralité : 6 volets**

- > Accessibilité aux services et aux soins
- > Développement de l'attractivité (économique, numérique, téléphonie, tourisme)
- > Dynamisation des bourgs-centre et soutien au commerce de proximité
- > Mobilités
- > Transition écologique
- > Cohésion sociale

**RÉGION / Département - Contrat de territoire : 4 axes**

- > Accompagner les filières piscicoles et agricole
- > Accompagner la ruralité (Région / communes < 2000 hab; communes entre 2 et 20 hab ; maison de santé et service au public)
- > Accompagner la ruralité ( Département / communes : eau ; assainissement; développement économique)
- > Préserver le cadre de vie par une politique environnementale adaptée (ENS départementaux ; schéma modes doux de la Dombes- Ré)
- > Développer le tourisme à la mesure des potentialités (Parc des oiseaux; Trévoux; Ars; Chatillon / Chalaronne)

**PROJET DE TERRITOIRE CCDSV : RECAPITULATIF DES OPERATIONS / BUDGET TRANSPORTS**

Budget	Opérations / Actions incluses au projet de territoire	FINANCEMENT A SOLLICITER							
		ÉTAT - Contrat de ruralité	ÉTAT - hors contrat	RÉGION - Contrat de territoire	RÉGION - hors contrat	CD 01 - Contrat de territoire	CD 01 - hors contrat	Autres (CAF, Agence O, ...)	EUROPE (LEADER)
BT	Installation des poteaux d'arrêt du réseau Saônibus	Mobilités							
BT	Installation du matériel billétique OÙRA sur le réseau Saônibus	Mobilités							

Rappel : **ÉTAT - Contrat de ruralité : 6 volets**

- > Accessibilité aux services et aux soins
- > Développement de l'attractivité (économique, numérique, téléphonie, tourisme)
- > Dynamisation des bourgs-centre et soutien au commerce de proximité
- > Mobilités
- > Transition écologique
- > Cohésion sociale

**RÉGION / Département - Contrat de territoire : 4 axes**

- > Accompagner les filières piscicoles et agricole
- > Accompagner la ruralité (Région / communes < 2000 hab; communes entre 2 et 20 hab ; maison de santé et service au pu
- > *Accompagner la ruralité ( Département / communes : eau ; assainissement; développement économique)*
- > Préserver le cadre de vie par une politique environnementale adaptée (*ENS départementaux ; schéma modes doux de la t*
- > Développer le tourisme à la mesure des potentialités (Parc des oiseaux; Trévoux; Ars; Chatillon / Chalaronne)

**CONTRAT DE RURALITE et CONTRAT DE TERRITOIRE : RECAPITULATIF DES OPERATIONS COMMUNALES**

Commune	Opérations / Actions	FINANCEMENT A SOLLICITER							
		ÉTAT - Contrat de ruralité	ÉTAT - hors contrat	RÉGION - Contrat de territoire	RÉGION - hors contrat	CD 01 - Contrat de territoire	CD 01 - hors contrat	Autres (CAF, Agence O, ...)	EUROPE (LEADER)
<b>Ars / Formans</b>	Restructuration du centre village et des déplacements (sens de circulation, cheminements doux, arrêts des transports en commun, ...)	<i>Redynamisation des centres bourgs</i>		<i>Com &lt; 2000hab</i>					
	Reprise de l'ensemble de la signalétique			<i>Modes doux</i>					
	Extension de l'école publique et du restaurant scolaire.	<i>Accès aux services et aux soins</i>		<i>Com &lt; 2000hab</i>					
	Réhabilitation de la mairie (toiture, salles, secrétariat)			<i>Com &lt; 2000hab</i>					
<b>Beauregard</b>	Rénovation de la salle polyvalente	<i>Cohésion sociale</i>		<i>Com &lt; 2000hab</i>					
<b>Fareins</b>	Aménagement et restructuration du centre bourg (cheminements, démolition et réhabilitation de bâtiments, aménagements mode doux ...)	<i>Redynamisation des centres bourgs</i>		<i>Com &lt; 2000hab</i>					
	Aménagements du château Bouchet pour lesquels plusieurs scénarios sont en réflexion notamment : centre hébergement à vocation touristique et/ou culturel , centre de vacances pour la jeunesse , aménagements pour centre de conférences, expos etc .	<i>Cohésion sociale</i>		<i>Tourisme</i>					
<b>Frans</b>	Restructuration du centre bourg	<i>Redynamisation des centres bourgs</i>		<i>Com &lt; 2000hab</i>					
<b>Massieux</b>	Réhabilitation des anciens locaux techniques municipaux	<i>Cohésion sociale</i>							
	Conforter le club de loisirs équestres	<i>Cohésion sociale / Transition écologique</i>							
<b>Misérieux</b>	Développement du complexe sportif du Picou	<i>Cohésion sociale</i>		<i>Com &lt; 2000hab</i>					
	Création d'une maison multigénérationnelle	<i>Cohésion sociale</i>		<i>Com &lt; 2000hab</i>					
<b>Parcieux</b>	Réhabilitation du bâtiment du club aquatique et des abords	<i>Accès aux services et aux soins</i>		<i>Tourisme</i>					
	Création d'une liaison douce entre la Saône et le village	<i>Mobilités / Transition écologique</i>		<i>Modes doux</i>					

<b>Reyrieux</b>	Restructuration du centre-village	<i>Redynamisation des centres bourgs</i>		<i>Bourg centre &gt; 2000hab</i>					
	Création d'une liaison douce entre la Saône et le village	<i>Mobilités / Transition écologique</i>		<i>Modes doux</i>					
	Construction d'un groupe scolaire	<i>Accès aux services et aux soins</i>		<i>Bourg centre &gt; 2000hab</i>					
	Réaménagement de l'accueil de la Mairie (accessibilité)	<i>Accès aux services et aux soins</i>		<i>Bourg centre &gt; 2000hab</i>					
<b>Savigneux</b>	Création d'un restaurant scolaire	<i>Accès aux services et aux soins</i>		<i>Com &lt; 2000hab</i>					
	Création d'une liaison douce entre une opération de logements et le village	<i>Mobilités / Transition écologique</i>		<i>Modes doux</i>					
	Aménagement d'un logement	<i>Redynamisation des centres bourgs</i>							
	Aménagement de locaux artisanaux	<i>Transition écologique</i>							
	Sécurisation de la circulation automobile	<i>Mobilités</i>							
<b>Saint Jean de Thurigneux</b>	Réhabilitation de la mairie	<i>Accès aux services et aux soins</i>		<i>Com &lt; 2000hab</i>					
	Réhabilitation des bâtiments et du restaurant scolaire	<i>Accès aux services et aux soins</i>		<i>Com &lt; 2000hab</i>					
	Reconstruction du lavoir communal	<i>Cohésion sociale</i>		<i>Com &lt; 2000hab</i>					
<b>Sainte Euphémie</b>	Rénovation de la salle polyvalente	<i>Accès aux services et aux soins / Transition</i>		<i>Com &lt; 2000hab</i>					
	Réhabilitation des bâtiments et création d'un restaurant scolaire	<i>Accès aux services et aux soins / Transition</i>		<i>Com &lt; 2000hab</i>					
	Rénovation de l'accès à l'église (et à la mairie)	<i>Accès aux services et aux soins</i>		<i>Com &lt; 2000hab</i>					

<b>Toussieux</b>	Réhabilitation de la mairie	<b>Accès aux services et aux soins</b>	<b>Com &lt; 2000hab</b>					
	Installation d'un commerce dans la commune	<b>Redynamisation des centres bourgs</b>	<b>Com &lt; 2000hab</b>					
	Structuration du centre village	<b>Redynamisation des centres bourgs</b>	<b>Com &lt; 2000hab</b>					
<b>Trévoux</b>	Création d'une estacade sur la Saône à Trévoux	<b>Attractivité touristique</b>	<b>Tourisme</b>					

Rappel : **ÉTAT - Contrat de ruralité : 6 volets**

- > Accessibilité aux services et aux soins
- > Développement de l'attractivité (économique, numérique, téléphonie, tourisme)
- > Dynamisation des bourgs-centre et soutien au commerce de proximité
- > Mobilités
- > Transition écologique
- > Cohésion sociale

**RÉGION / Département - Contrat de territoire : 4 axes**

- > Accompagner les filières piscicoles et agricole
- > Accompagner la ruralité (Région / communes < 2000 hab ; communes entre 2 et 20 hab ; maison de santé et service au public)
- > Accompagner la ruralité ( Département / communes : eau ; assainissement ; développement économique)
- > Préserver le cadre de vie par une politique environnementale adaptée (ENS départementaux ; schéma modes doux de la Dombes- Région)
- > Développer le tourisme à la mesure des potentialités (Parc des oiseaux; Trévoux; Ars; Chatillon / Chalaronne)

**PROJET DE TERRITOIRE CCDSV : RECAPITULATIF DES OPERATIONS / BUDGETS ASSAINISSEMENT**

Budget	Opérations / Actions incluses au projet de territoire	FINANCEMENT A SOLLICITER							
		ÉTAT - Contrat de ruralité	ÉTAT - hors contrat	RÉGION - Contrat de territoire	RÉGION - hors contrat	CD 01 - Contrat de territoire	CD 01 - hors contrat	Autres (CAF, Agence O, ...)	EUROPE (LEADER)
BAC	Construction de la station d'épuration des bords de Saône								
BAC	Programme de travaux 2017					Assainissement			
BAC	Programme de travaux 2018					Assainissement			
BAC	Programme de travaux 2019					Assainissement			
BAC	Programme de travaux 2020					Assainissement			
BAC	Réhabilitation de la STEP de RANCE			Com < 2000 hab		Assainissement			
BAC	Construction de la STEP de Fareins					Assainissement			
BAC	Rénovation des STEP de St Didier de Formans et de Misérieux			Com < 2000 hab		Assainissement			
BAC	Rénovation de la station de Villeneuve			Com < 2000 hab		Assainissement			
BAC	Rénovation de la station de Ars			Com < 2000 hab		Assainissement			
BANC	Animation des systèmes d'assainissement non collectif					Assainissement			

**Rappel :** ÉTAT - Contrat de ruralité : 6 volets

- > Accessibilité aux services et aux soins
- > Développement de l'attractivité (économique, numérique, téléphonie, tourisme)
- > Dynamisation des bourgs-centre et soutien au commerce de proximité
- > Mobilités
- > Transition écologique
- > Cohésion sociale

RÉGION / Département - Contrat de territoire : 4 axes

- > Accompagner les filières piscicoles et agricole
- > Accompagner la ruralité (Région / communes < 2000 hab; communes entre 2 et 20 hab ; maison de santé et service au public)
- > Accompagner la ruralité (Département / communes : eau ; assainissement; développement économique)
- > Préserver le cadre de vie par une politique environnementale adaptée (ENS départementaux ; schéma modes doux de la Dombes- Ré)
- > Développer le tourisme à la mesure des potentialités (Parc des oiseaux; Trévoux; Ars; Chatillon / Chalaronne)

**PROJET DE TERRITOIRE CCDSV : RECAPITULATIF DES OPERATIONS / BUDGET PRINCIPAL**

Budget	Domaine	Opérations / Actions	FINANCEMENT A SOLLICITER							
			ÉTAT - Contrat de ruralité	ÉTAT - hors contrat	RÉGION - Contrat de territoire	RÉGION - hors contrat	CD 01 - Contrat de territoire	CD 01 - hors contrat	Autres (CAF, Agence O, ...)	EUROPE (LEADER)
BP-78	Economie	Desserte du PA Montfray à Fareins : électricité - fibre optique - réseaux								
BP-57	Economie	Requalification des ZI						<i>Dvpt économique</i>		
BP	Economie	Réorganisation des locaux de la MEF et de la CCDSV	<i>Accès services</i>							
BP	Economie	Remise en état des voiries des ZI								
BP	Aménagement	Elaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'Habitat	<i>Tous volets</i>							
BP	Aménagement	<i>Extension du Programme local de l'habitat</i>								
BP	Aménagement	Desserte des équipements structurants			<i>Com &lt; 2000hab</i>					
BP-34	Mobilité	Accompagnement d'un TCSP Trévoux - Lyon	<i>Mobilités</i>							
BP-16	Mobilité	Aménagement voies cyclables	<i>Mobilités</i>		<i>Modes doux</i>					
BP	Mobilité	Accessibilité des arrêts de bus communautaires (SD'AP)								
BP	Mobilité	Création d'aires de covoiturage - PDIE	<i>Mobilités</i>							
BP-102	Action sociale - Services	Création d'un multi-accueil petite enfance à Montfray - Fareins	<i>Cohésion sociale</i>		<i>Services au public</i>					
BP	Action sociale - Services	Réhabiliter les structures petites enfance existantes	<i>Cohésion sociale</i>		<i>Services au public</i>					
BP-97	Culture Patrimoine	Extension du label Pays d'Art et d'Histoire								
BP-89	Culture Patrimoine	Réhabilitation du moulin de Reyrieux	<i>Attractivité touristique</i>		<i>Tourisme</i>					
BP-68	Culture Patrimoine	Réhabilitation du petit patrimoine mis à disposition par les communes								
BP-96	Culture Patrimoine	Scénographie de la Maison éclusière	<i>Attractivité touristique</i>			<i>CTTLA</i>				
BP-94	Tourisme - loisirs	Extension d'un ponton d'accostage des paquebots fluviaux à Trévoux								
BP	Tourisme - loisirs	Mise en place de haltes fluviales pour la plaisance	<i>Attractivité touristique</i>		<i>Tourisme</i>			<i>Tourisme</i>		
Mairie	Tourisme - loisirs	Création d'une estacade sur la Saône à Trévoux	<i>Attractivité touristique</i>		<i>Tourisme</i>			<i>Tourisme</i>		
BP	Tourisme - loisirs	Continuité du halage à Fareins	<i>Attractivité touristique</i>		<i>Tourisme</i>			<i>Tourisme</i>		
BP-42	Tourisme - loisirs	Accès au halage et sécurisation port Bernalin à Parcieux	<i>Attractivité touristique</i>			<i>CTTLA</i>				
BP-96	Tourisme - loisirs	Aménagement de la maison éclusière - phase 2			<i>Tourisme</i>					
BP-92	Tourisme - loisirs	Réhabilitation de l'historial du curé d'Ars	<i>Attractivité touristique</i>							
BP-93	Tourisme - loisirs	Etude de valorisation écotouristique du parc de Cibeins								
BP	Tourisme - loisirs	Etude de faisabilité d'un hébergement dans la ferme Jacon à Cibeins								
BP-83	Tourisme - loisirs	Chemins du curé d'Ars	<i>Attractivité touristique</i>							
BP	Tourisme - loisirs	Plan marketing touristique OT								
BP-95	Tourisme - loisirs	Mobilier OT site Trévoux	<i>Attractivité touristique</i>			<i>CTTLA</i>				
BP-75	Sports	Construction du gymnase du nouveau collège à St Didier de Formans	<i>Cohésion sociale</i>		<i>Services au public</i>					
BP-49	Sports	Protection incendie et gestion des EP complexe sportif de Montfray								
BP	Sports	Fonds de concours aux communes pour des équipements sportifs								
BP	Sports	Soutien aux manifestations sportives								
BP-16	Sports	Rénovation des circuits VTT	<i>Attractivité touristique</i>							
BP-61	Environnement	Plan de gestion du parc de Cibeins	<i>Attractivité touristique</i>							
BP	Environnement	<i>Etablissement d'un règlement local de la publicité</i>								
BP-49	Admin Générale	Mise en accessibilité des bâtiments communautaires (ADAP)	<i>Accès services</i>							

**Rappel :**

**ÉTAT - Contrat de ruralité : 6 volets**

- > Accessibilité aux services et aux soins
- > Développement de l'attractivité (économique, numérique, téléphonie, tourisme)
- > Dynamisation des bourgs-centre et soutien au commerce de proximité
- > Mobilités
- > Transition écologique
- > Cohésion sociale

**RÉGION / Département - Contrat de territoire : 4 axes**

- > Accompagner les filières piscicoles et agricole
- > Accompagner la ruralité (Région / communes < 2000 hab; communes entre 2 et 20 hab ; maison de santé et service au public)
- > Accompagner la ruralité ( Département / communes : eau ; assainissement; développement économique)
- > Préserver le cadre de vie par une politique environnementale adaptée (ENS départementaux ; schéma modes doux de la Dombes- Région)
- > Développer le tourisme à la mesure des potentialités (Parc des oiseaux; Trévoux; Ars; Chatillon / Chalaronne)



